



Règlement
Heiva Montréal
Édition 2026

Table des matières

Préambule.....	4
Conditions générales.....	4
Objet du règlement.....	4
Acceptation du règlement.....	4
Responsabilité.....	4
Comportement et discipline.....	4
Propriété intellectuelle.....	5
Droit à l'image et diffusion.....	5
Captation par les participants et le public.....	5
Protection des données personnelles.....	6
Annulation ou modification.....	6
Acceptation des décisions du jury.....	6
Dispositions diverses.....	6
Règlement du concours.....	7
Age minimum.....	7
Catégories.....	7
Catégorie Ne'e : solo 'ote'a fille.....	7
Passage #1 :.....	7
Passage #2 :.....	7
Catégorie 'Oi : solo 'ote'a garçon.....	8
Passage #1 :.....	8
Passage #2 :.....	9
Catégorie Marū : solo 'aparima fille.....	9
Catégorie Hau : solo 'aparima garçon.....	10
Catégorie Ito : groupe 'ote'a.....	10
Catégorie Tōhinu : groupe 'aparima.....	11
Catégorie 'Aiu Maru : solo 'aparima - enfant.....	12
Catégorie 'Aiū : solo 'ote'a - enfant.....	12
Catégorie More : costume.....	13
Catégorie Mafatu : coup de coeur du jury.....	13
Le jury.....	14
Inscription.....	15
Conditions d'inscription.....	15
Période et procédure d'inscription.....	15
Frais d'inscription.....	15
Validation de l'inscription.....	15
Nombre de places.....	16
Modifications et désistement.....	16
Le concours.....	17

Danses.....	17
'Ote'a.....	17
'Aparima.....	17
Définitions.....	17
Grille de notation.....	17
Catégorie Ne'e : solo 'ote'a fille.....	17
Catégorie 'Oi : solo 'ote'a garçon.....	18
Catégorie Marū : solo 'aparima fille.....	18
Catégorie Hau : solo 'aparima garçon.....	19
Catégorie Ito : groupe 'ote'a.....	19
Catégorie Tōhinu : groupe 'aparima.....	20
Catégorie 'Aiū Marū : solo 'aparima - enfant.....	20
Catégorie 'Aiū : solo 'ote'a enfant.....	21
Catégorie More : costume.....	21
Catégorie Mafatu : coup de coeur du jury.....	21
En cas d'égalité.....	21

Préambule

Le Heiva à Montréal organise un concours de danse polynésienne ('Ori Tahiti) intitulé : **Heiva à Montréal**.

Ce concours s'inspire de l'héritage culturel polynésien et intègre la créativité artistique.

La compétition se tiendra le dimanche 27 septembre 2026 à l'Union Française de Montréal (429 Avenue Viger Est, Montréal, H2L 2N9).

Conditions générales

Objet du règlement

Le présent règlement définit les conditions de participation au concours de danse polynésienne Heiva à Montréal, organisé par Compétition Heiva à Montréal lors de sa première édition qui se tiendra le 27 Septembre 2026 à l'Union Française de Montréal.

Acceptation du règlement

L'inscription au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout participant s'engage à respecter les dispositions qui y sont énoncées. Le non-respect de ce règlement peut entraîner la disqualification immédiate du participant, sans remboursement des frais d'inscription.

Responsabilité

Les participants concourent sous leur entière responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol, de perte ou de détérioration de matériel survenant avant, pendant ou après le concours.

Comportement et discipline

Les participants s'engagent à adopter un comportement respectueux envers les autres concurrents, le jury, les organisateurs, le public et les lieux mis à disposition.

Tout comportement irrespectueux, violent ou contraire aux bonnes mœurs pourra entraîner l'exclusion immédiate du concours sans remboursement.

Propriété intellectuelle

Les chorégraphies présentées lors du concours doivent respecter les droits d'auteur. Les participants garantissent qu'ils disposent de tous les droits nécessaires concernant les chorégraphies utilisées.

Les participants dégagent les organisateurs de toute responsabilité en cas de litige relatif aux droits d'auteur.

Droit à l'image et diffusion

En s'inscrivant au concours, les participants autorisent expressément et sans contrepartie financière les organisateurs à :

- Photographier et filmer leurs prestations lors du concours
- Utiliser, reproduire et diffuser leur image, leur nom et leurs prestations sur tous supports (papier, numérique, audiovisuel) et par tous moyens (réseaux sociaux, site internet, affiches, plaquettes, presse, télévision, etc.)
- Conserver ces images sans limitation de durée

Cette autorisation est accordée pour les besoins de :

- La promotion du concours et de ses futures éditions
- La communication institutionnelle des organisateurs
- La couverture médiatique de l'événement
- La constitution d'archives

Les organisateurs s'engagent à ce que la diffusion des images soit conforme à la dignité des personnes représentées et ne porte pas atteinte à leur vie privée ou à leur réputation.

Les participants renoncent à tout droit de regard sur l'utilisation qui sera faite de leur image et ne pourront prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation de celle-ci.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données personnelles. Pour exercer ces droits, ils peuvent contacter les organisateurs à l'adresse : contact@heivamontreal.ca.

Captation par les participants et le public

Les participants et le public sont autorisés à photographier et filmer les prestations pour un usage strictement personnel et privé.

Toute diffusion publique (réseaux sociaux, sites internet, etc.) des images et vidéos prises par les participants ou le public doit se faire dans le respect du droit à l'image de chacun et ne peut avoir de finalité commerciale.

Lors de la publication de photos ou vidéos sur les réseaux sociaux, il est demandé de mentionner l'événement du Heiva à Montréal.

Il est strictement interdit de faire une diffusion en direct de l'événement.

Protection des données personnelles

Les informations recueillies lors de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion du concours et à la communication autour de l'événement.

Les données ne seront en aucun cas cédées à des tiers sans le consentement préalable des participants.

Annulation ou modification

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les dates, horaires ou lieux du concours pour des raisons de force majeure ou pour des raisons indépendantes de leur volonté. Les participants en seront informés dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation du concours par les organisateurs, les frais d'inscription seront intégralement remboursés. Aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.

Acceptation des décisions du jury

Les décisions du jury sont souveraines et sans appel. Aucune contestation ne sera acceptée.

Dispositions diverses

Tout cas non prévu par le présent règlement sera tranché par les organisateurs. Le règlement peut être modifié à tout moment par les organisateurs, les participants en seront informés dans les meilleurs délais.

Règlement du concours

Age minimum

Les participants doivent être âgés d'au moins **11 ans**. Pour les participants mineurs, un représentant légal devra autoriser leur participation à la compétition.

Il existe une catégorie spéciale pour les enfants âgés entre 11 et 15 ans qui souhaite danser dans des catégories solos.

Catégories

Le Heiva à Montréal compte 8 catégories :

- Catégorie *Ne'e* - solo 'ote'a fille
- Catégorie *'Oi* - solo 'ote'a garçon
- Catégorie *Marū* - solo 'aparima fille
- Catégorie *Hau* - solo 'aparima garçon
- Catégorie *Ito* - groupe 'ote'a
- Catégorie *Tōhinu* - groupe 'aparima
- Catégorie *'Aiū Marū* - solo 'aparima - enfant
- Catégorie *'Aiū* - solo 'ote'a - enfant
- Catégorie *More* - costume
- Catégorie *Mafatu* - coup de coeur du jury

Catégorie *Ne'e* : solo 'ote'a fille

Passage #1 :

	Minimum	Maximum
Taille du groupe	N/A	1
Durée de la musique	1min30s	1min40s
Commentaire	Improvisation - La musique sera fournie par les organisateurs et sera attribuée aléatoirement au début de chaque passage	

Passage #2 :

Suite au premier passage, le jury sélectionnera un nombre de danseurs (qui sera déterminé en fonction du nombre de participants inscrit dans cette catégorie) pour réévaluer leurs performances et déterminer le classement.

	Minimum	Maximum
Taille du groupe	N/A	1
Durée de la musique	1min30s	1min40s
Commentaire	Improvisation - La musique sera fournie par les organisateurs et sera attribuée aléatoirement au début de chaque passage	

Les parties intimes doivent **obligatoirement être couvertes**.

Le bas de la tenue doit **obligatoirement** être un **pāreu unicolore 100% coton**. La longueur du pāreu doit arriver **juste au-dessus des genoux**. Il doit être noué à la taille sans boudin. Il est **interdit** d'avoir une taille, une ceinture, un boudin ou quoi que ce soit autour de la taille. Une personne de l'organisation sera chargée de vérifier les tenues.

Pas d'accessoire qui doivent se tenir, les mains doivent être libres. Le costume doit être unique pour cette catégorie, c'est à dire qu'il ne peut pas être utilisé dans une autre catégorie auquel vous participez.

Les pas de danse suivants doivent être réalisé durant la performance du participant :

- Fa'arapu
- Tā'iri tāmau
- Varu
- Tua ne'e
- 'Afata

Le non-respect de ces règles entraînera automatiquement une pénalité lors de la notation.

Catégorie 'Oi : solo 'ote'a garçon

Passage #1 :

	Minimum	Maximum
Taille du groupe	N/A	1
Durée de la musique	1min30s	1min40s
Commentaire	Improvisation - La musique sera fournie par les organisateurs et sera attribuée aléatoirement au début de chaque passage	

Passage #2 :

Suite au premier passage, le jury sélectionnera un nombre de danseurs (qui sera déterminé en fonction du nombre de participants inscrit dans cette catégorie) pour réévaluer leurs performances et déterminer le classement.

	Minimum	Maximum
Taille du groupe	N/A	1
Durée de la musique	1min30s	1min40s
Commentaire	Improvisation - La musique sera fournie par les organisateurs et sera attribuée aléatoirement au début de chaque passage	

Les parties intimes doivent **obligatoirement être couvertes**.

Les pantalons ne sont pas autorisés. Les mouvements des jambes doivent être facilement visibles, ainsi les shorts amples sont à éviter.

Pas d'accessoire qui doivent se tenir, les mains doivent être libres. Le costume doit être unique pour cette catégorie, c'est à dire qu'il ne peut pas être utilisé dans une autre catégorie auquel vous participez.

Les pas de danse suivants doivent être réalisés durant la performance du participant :

- Pā'oti
- Taparuru
- ~~Tumami~~
- Pātia

Le non-respect de ces règles entraînera automatiquement une pénalité lors de la notation.

Catégorie *Marū* : solo 'aparima fille

	Minimum	Maximum
Taille du groupe	N/A	1
Durée de la musique	3 minutes	5 minutes

Les parties intimes doivent **obligatoirement être couvertes**.

Les accessoires sont autorisés mais ils ne doivent pas être dangereux. Si les accessoires sont jugés dangereux, ils seront retirés par les organisateurs le jour de la compétition (ils pourront être récupérés à la fin de l'événement).

Règlement Heiva à Montréal

Le costume doit être unique pour cette catégorie, c'est à dire qu'il ne peut pas être utilisé dans une autre catégorie auquel vous participez.

Chaque participant doit remplir le formulaire qui sera envoyé par courriel une fois le paiement effectué, permettant de décrire la danse qui sera présentée. Chaque participant doit remettre sa bande son de bonne qualité sonore, format MP3 ou WAV. Le formulaire et la bande son doivent être déposés au plus tard le 20 septembre 2026 via le formulaire qui sera envoyé par courriel.

Le non-respect de ces règles entraînera automatiquement une pénalité lors de la notation.

Catégorie *Hau* : solo 'aparima garçon

	Minimum	Maximum
Taille du groupe	N/A	1
Durée de la musique	3 minutes	5 minutes

Les parties intimes doivent **obligatoirement être couvertes**.

Les accessoires sont autorisés mais ils ne doivent pas être dangereux. Si les accessoires sont jugés dangereux, ils seront retirés par les organisateurs le jour de la compétition (ils pourront être récupérés à la fin de l'événement).

Le costume doit être unique pour cette catégorie, c'est à dire qu'il ne peut pas être utilisé dans une autre catégorie auquel vous participez.

Chaque participant doit remplir le formulaire qui sera envoyé par courriel une fois le paiement effectué, permettant de décrire la danse qui sera présentée. Chaque participant doit remettre sa bande son de bonne qualité sonore, format MP3 ou WAV. Le formulaire et la bande son doivent être remplis et déposés au plus tard le 20 septembre 2026 via le formulaire qui sera envoyé par courriel.

Le non-respect de ces règles entraînera automatiquement une pénalité lors de la notation.

Catégorie *Ito* : groupe 'ote'a

	Minimum	Maximum
Taille du groupe	2	8
Durée de la musique	3 minutes	6 minutes

Les parties intimes doivent **obligatoirement être couvertes**.

Les accessoires sont autorisés mais ils ne doivent pas être dangereux. Si les accessoires sont jugés dangereux, ils seront retirés par les organisateurs le jour de la compétition (ils pourront être récupérés à la fin de l'événement).

Le costume doit être unique pour cette catégorie, c'est à dire qu'il ne peut pas être utilisé dans une autre catégorie auquel vous participez.

Chaque groupe doit remplir le formulaire qui sera envoyé par courriel une fois le paiement effectué, permettant de décrire la danse qui sera présentée. Chaque participant doit remettre sa bande son de bonne qualité sonore, format MP3 ou WAV. Le formulaire et la bande son doivent être déposés au plus tard le 20 septembre 2026 via le formulaire qui sera envoyé par courriel.

Les danseurs ne peuvent pas rester statiques plus de 8 temps.

Le non-respect de ces règles entraînera automatiquement une pénalité lors de la notation.

Catégorie *Tōhinu* : groupe 'aparima

	Minimum	Maximum
Taille du groupe	2	8
Durée de la musique	3 minutes	6 minutes

Les parties intimes doivent **obligatoirement être couvertes**.

Les accessoires sont autorisés mais ils ne doivent pas être dangereux. Si les accessoires sont jugés dangereux, ils seront retirés par les organisateurs le jour de la compétition (ils pourront être récupérés à la fin de l'événement).

Le costume doit être unique pour cette catégorie, c'est à dire qu'il ne peut pas être utilisé dans une autre catégorie auquel vous participez.

Chaque participant doit remplir le formulaire qui sera envoyé par courriel une fois le paiement effectué, permettant de décrire la danse qui sera présentée. Chaque participant doit remettre sa bande son de bonne qualité sonore, format MP3 ou WAV. Le formulaire et la bande son doivent être déposés au plus tard le 20 septembre 2026 via le formulaire qui sera envoyé par courriel.

Les danseurs ne peuvent pas rester statiques plus de 8 temps.

Le non-respect de ces règles entraînera automatiquement une pénalité lors de la notation.

Catégorie 'Aiu Marū : solo 'aparima - enfant

	Minimum	Maximum
Taille du groupe	N/A	1
Durée de la musique	3 minutes	5 minutes

Les parties intimes doivent **obligatoirement être couvertes**.

Les accessoires sont autorisés mais ils ne doivent pas être dangereux. Si les accessoires sont jugés dangereux, ils seront retirés par les organisateurs le jour de la compétition (ils pourront être récupérés à la fin de l'événement).

Le costume doit être unique pour cette catégorie, c'est à dire qu'il ne peut pas être utilisé dans une autre catégorie auquel vous participez.

Chaque participant doit remplir le formulaire qui sera envoyé par courriel une fois le paiement effectué, permettant de décrire la danse qui sera présentée. Chaque participant doit remettre sa bande son de bonne qualité sonore, format MP3 ou WAV. Le formulaire et la bande son doivent être déposés au plus tard le 20 septembre 2026 via le formulaire qui sera envoyé par courriel.

Le non-respect de ces règles entraînera automatiquement une pénalité lors de la notation.

Catégorie 'Aiū : solo 'ote'a - enfant

	Minimum	Maximum
Taille du groupe	N/A	1
Durée de la musique	1min30s	1min40s
Commentaire	La musique sera fournie par les organisateurs au moment de l'inscription du participant (en amont de la compétition)	

Les parties intimes doivent **obligatoirement être couvertes**.

Les accessoires sont autorisés mais ils ne doivent pas être dangereux. Si les accessoires sont jugés dangereux, ils seront retirés par les organisateurs le jour de la compétition (ils pourront être récupérés à la fin de l'événement).

Règlement Heiva à Montréal

Pas d'accessoire qui doivent se tenir, les mains doivent être libres. Le costume doit être unique pour cette catégorie, c'est à dire qu'il ne peut pas être utilisé dans une autre catégorie auquel vous participez.

Chaque participant doit remplir le formulaire qui sera envoyé par courriel une fois le paiement effectué, permettant de décrire la danse qui sera présentée. Le formulaire doit être déposé au plus tard le 20 septembre 2026.

Chaque participant recevra par courriel, suite à son inscription, la musique sélectionnée par l'organisme Heiva à Montréal, pour se préparer en amont de la compétition.

Le non-respect de ces règles entraînera automatiquement une pénalité lors de la notation.

Catégorie *More* : costume

Tous les participants à la compétition, toutes catégories confondues, sont inscrits automatiquement à la catégorie *More*.

C'est une catégorie qui met en valeur le travail manuel des participants. Si les costumes sont réalisés par une autre personne que les danseurs, il est obligatoire de mentionner le ou les noms des créateurs lors de l'inscription des participants dans l'emplacement prévu à cet effet.

~~Après de passage de tous les participants d'une catégorie, ces derniers seront invités à retourner sur scène pour défiler avec leur costume et passer devant les juges. Un manquement à ce défilé entraînera une note de 0 pour ce costume. Il est donc important que les danseurs gardent leurs costumes jusqu'à la clôture de chaque catégorie.~~

Les costumes des participants seront évalués lors de leurs performances. Ils devront respecter le thème, l'esthétique et l'esprit de la danse tahitienne, tout en étant conformes aux exigences et critères énoncés dans les sections précédentes du présent règlement.

Catégorie *Mafatu* : coup de coeur du jury

Tous les participants à la compétition, toutes catégories confondues, sont inscrits automatiquement à la catégorie *Mafatu*.

C'est une catégorie qui met l'emphasis sur ce que le jury a ressenti durant la prestation. C'est un encouragement pour la prochaine édition. Les vainqueurs des autres catégories (autre que la catégorie *More*) ne pourront pas remporter ce prix.

Le jury

Le jury est composé de 3 personnalités reconnues dans le 'ori tahiti. Ce jury sera mixte.

Voici les critères d'éligibilité pour être membre du jury :

- Être âgé d'au moins 18 ans
- Avoir des compétences reconnues en danse traditionnelle et culture polynésienne

Ne sont pas éligibles :

- les personnes ayant coopéré ou collaboré au spectacle d'un groupe en concours

Le jury note selon les critères de la grille de notation qui est disponible dans la section "Le concours". Le jury est souverain et leurs décisions ne peuvent être remises en cause.

Tout membre du jury s'engage à respecter les règlements du Heiva à Montréal. En aucun cas le jury ne peut modifier le présent règlement et ses fiches de notation.

Les feuilles de notation seront remises à la fin de la compétition aux participants respectifs.

Inscription

Conditions d'inscription

Les inscriptions au concours sont ouvertes à tous les danseurs et groupes de danse polynésienne, sans distinction de niveau ou de nationalité, sous réserve de respecter les conditions énoncées dans le présent règlement.

Période et procédure d'inscription

Les inscriptions se déroulent du **1er avril 2026** au **20 septembre 2026** inclus. Les organisateurs peuvent se permettre en tout temps de raccourcir ou de prolonger la période d'inscription.

L'inscription s'effectue exclusivement en ligne via le formulaire disponible sur le site heivamontreal.ca

Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont fixés à :

- 40 \$ CAD pour les catégories solos
- 60 \$ CAD pour le combo solos (aparima et 'ote'a)
- 130 \$ CAD pour les catégories groupes
- 200 \$ CAD pour le combo groupes (aparima et 'ote'a)
- 30 \$ CAD pour les catégories solos - enfant
- 50 \$ CAD pour le combo solos (aparima et 'ote'a) - enfant

Le paiement s'effectue sur la plateforme en ligne de heivamontreal.ca prévue à cet effet.

Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, sauf en cas d'annulation du concours par les organisateurs.

Validation de l'inscription

L'inscription n'est considérée comme définitive qu'après :

- Réception du dossier complet
- Validation par les organisateurs
- Réception du paiement des frais d'inscription

Une confirmation d'inscription sera envoyée par courrier électronique dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la réception du dossier complet.

Nombre de places

Le nombre de participants est limité. Les inscriptions seront traitées par ordre d'arrivée des dossiers complets.

Modifications et désistement

Toute modification d'inscription doit être communiquée aux organisateurs avant le 20 septembre 2026 par courriel à l'adresse contact@heivamontreal.ca.

En cas de désistement après validation de l'inscription, le participant doit en informer les organisateurs dans les meilleurs délais. Les frais d'inscription restent acquis aux organisateurs.

Le concours

Danses

‘Ote’a

Une danse exécutée par les danseurs-euses sur un fond musical de percussions traditionnelles.

‘Aparima

Une danse exécutée par les danseurs-euses sur un fond vocal et instrumental.

Définitions

Technicité de la danse : respect des pas imposés, fluidité des mouvements, variété des mouvements

Sens du rythme : respect des temps et du tempo

Grille de notation

Catégorie *Ne’e* : solo ‘ote’a fille

Répartition	Critère	Note
N/A	Costume	/ 10
20 %	Technique & précision des mouvements	/ 10
10 %	Déplacements scéniques	/ 5
20 %	Énergie & expression	/ 10
20 %	Chorégraphie & Créativité des enchaînements	/ 10
30 %	Réalisation du Fa’arapu	/ 10
	Total	/ 100

Catégorie 'Oi : solo 'ote'a garçon

Répartition	Critère	Note
N/A	Costume	/ 10
20 %	Technique & précision des mouvements	/ 10
10 %	Déplacements scéniques	/ 5
20 %	Énergie & expression	/ 10
20 %	Chorégraphie & Créativité des enchaînements	/ 10
30 %	Réalisation du Pā'oti	/ 10
	Total	/ 100

Catégorie Marū : solo 'aparima fille

Répartition	Critère	Note
N/A	Costume	/ 10
20 %	Technique & précision des mouvements	/ 10
20 %	Déplacements scéniques	/ 10
20 %	Énergie & présence scénique	/ 10
20 %	Chorégraphie & créativité des enchaînements	/ 10
20 %	Gestuelle & interprétation	/ 10
	Total	/ 100

Catégorie *Hau* : solo 'aparima garçon

Répartition	Critère	Note
N/A	Costume	/ 10
20 %	Technique & précision des mouvements	/ 10
20 %	Déplacements scéniques	/ 10
20 %	Énergie & présence scénique	/ 10
20 %	Chorégraphie & créativité des enchaînements	/ 10
20 %	Gestuelle & interprétation	/ 10
	Total	/ 100

Catégorie *Ito* : groupe 'ote'a

Répartition	Critère	Note
N/A	Costume	/ 10
20 %	Technique & précision des mouvements	/ 10
20 %	Déplacements & occupation scénique	/ 10
20 %	Gestuelle & interprétation	/ 10
20 %	Synchronisation & cohésion du groupe	/ 10
20 %	Chorégraphie & créativité des enchaînements	/ 10
	Total	/ 100

Catégorie *Tōhinu* : groupe ‘aparima

Répartition	Critère	Note
N/A	Costume	/ 10
20 %	Technique & précision des mouvements	/ 10
20 %	Déplacements & occupation scénique	/ 10
20 %	Gestuelle & interprétation	/ 10
20 %	Synchronisation & cohésion du groupe	/ 10
20 %	Chorégraphie & créativité des enchaînements	/ 10
	Total	/ 100

Catégorie *‘Aiū Marū* : solo ‘aparima - enfant

Répartition	Critère	Note
N/A	Costume	/ 10
20 %	Technique & précision des mouvements	/ 10
20 %	Déplacements scéniques	/ 10
20 %	Énergie & présence scénique	/ 10
20 %	Chorégraphie & créativité des enchaînements	/ 10
20 %	Gestuelle & interprétation	/ 10
	Total	/ 100

Catégorie 'Aiū : solo 'ote'a enfant

Répartition	Critère	Note
N/A	Costume	/ 10
20 %	Technique & précision des mouvements	/ 10
10 %	Déplacements scéniques	/ 5
20 %	Énergie & présence scénique	/ 10
20 %	Chorégraphie & créativité des enchaînements	/ 10
30 %	Réalisation du Fa'arapu	/ 10
	Total	/ 100

Catégorie *More* : costume

Les critères de notation sont les suivants :

- Originalité
- Complexité
- Diversité des matériaux
- Respect du thème de la danse tahitienne

~~Les juges noteront sur 10 lors des différents défilés des participants. Ils procéderont à une délibération à la fin de la compétition pour choisir le vainqueur de cette catégorie.~~

Catégorie *Mafatu* : coup de coeur du jury

C'est une catégorie qui met l'emphasis sur ce que le jury a ressenti durant la prestation. C'est un encouragement pour la prochaine édition. Les vainqueurs des autres catégories (autre que la catégorie *More*) ne pourront pas remporter ce prix.

Les juges procéderont à une délibération à la fin de la compétition pour choisir le vainqueur de cette catégorie.

En cas d'égalité

En cas d'égalité, les juges procéderont à une délibération à la fin de la compétition pour choisir le vainqueur de la catégorie en question.